

Il peut fort bien se faire que les honorables ministres n'aient pas beaucoup que le public examine ce rapport. Mais, si l'honorable monsieur a à cœur sa popularité et les intérêts de son parti, je lui dirai qu'il a tort, à la veille d'une élection générale, de faire voir qu'il a désiré diminuer la sévérité des investigations que fait l'Auditeur général. J'ajoute que, dans l'intérêt public en général, qui doit indubitablement gouverner la Chambre, il agirait sagement en établissant la règle qu'on doit le moins possible intervenir dans les affaires de l'Auditeur général. Je crois qu'il n'y a pas à craindre que l'Auditeur général demande un crédit extraordinaire ou excessif. De fait, l'Auditeur demande moins, ou le ministre lui accorde moins, tant dans les estimations principales que dans les estimations supplémentaires. La réduction dans les deux s'élève, je crois, à \$1,000.

M. FOSTER : De vieux employés sont morts, et des jeunes les remplacent avec des salaires moins élevés.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans ce cas, si vous pouvez diminuer son crédit dans les estimations principales, c'est une raison de plus pour lui accorder la petite somme qu'il demande dans les estimations supplémentaires. Je ne veux pas dire que l'honorable ministre (M. Foster) éprouve un ressentiment particulier contre l'Auditeur général. Je suis porté à croire que s'il comprend son affaire, il doit savoir que l'Auditeur est pour ainsi dire un modérateur entre lui et ses collègues, surtout ceux qui ont beaucoup à dépenser dans leurs ministères. Mais je soupçonne fortement que le ministre des Finances—et toutes ces estimations le donnent à penser—a fait des réductions partout où il a pu et osé en faire, sans tenir aucun compte des conséquences. Là où il a eu affaire à un collègue récalcitrant il n'a pas retranché beaucoup, mais vu le fait que l'Auditeur général n'est pas un collègue il a pu opérer une réduction et il l'a faite en conséquence. Nous savons parfaitement ce que ces dépenses imprévues signifient et comment elles sont gérées. Nous savons parfaitement qu'il est extrêmement facile de donner plus tard une somme supplémentaire à ces autres départements, s'il arrive qu'ils ont besoin d'un peu plus que ce qu'on leur accorde. En conséquence, il aurait été très sage, s'il voulait se mettre en évidence, de faire ce que ses prédécesseurs et lui ont déjà fait, et de retrancher dans certains cas, sachant que cela avait peu d'importance, car s'il n'y avait pas d'estimation supplémentaire cette année, il y en aurait l'année prochaine, et toutes ces dépenses retranchées pourraient être inscrites de nouveau sans inconvénient pour personne.

Toutefois, cela ne s'applique pas au cas de l'Auditeur général. J'ose dire, ainsi que l'a clairement fait voir le ministre des Finances, qu'il n'est pas très agréable de voir dévoiler tous ces détails. Il n'y a pas de doute qu'ils donnent beaucoup à réfléchir aux personnes qui ne peuvent pas comprendre, pas plus que je ne le comprends moi-même, qu'il est nécessaire de dépenser près de quarante millions de piastres pour administrer les affaires du pays. Je n'ai pas de doute que les différents détails que nous trouvons dans le rapport de l'Auditeur général fournissent à un grand nombre de personnes l'occasion de réfléchir sérieusement sur la manière dont le Canada est gouverné aujourd'hui, et, en consé-

quence, je comprends fort bien que l'honorable ministre (M. Foster) n'aime pas que ces détails soient donnés si au long. Mais le ministre des Finances dit que si l'Auditeur général veut donner tous ces détails il devrait le faire d'une manière plus complète. Je ne suis pas de cet avis. Je crois que l'Auditeur rempli bien son devoir et d'une manière suffisante, et je ne lui conseillerais pas, malgré l'opinion du ministre des Finances, d'entrer dans des détails plus minutieux que ceux qu'il fournit aujourd'hui. Je recommanderai plutôt à Chambre, plus particulièrement aux partisans du gouvernement, de prendre le rapport tel qu'il est, de le lire et de l'étudier attentivement et de bien comprendre comment l'argent se dépense. S'ils suivent mon conseil, je suis parfaitement convaincu qu'ils deviendront une fois dans leur vie—du moins, la grande majorité, j'espère—des partisans zélés du ministre (M. Foster) dans cette politique d'économie qu'il a si souvent proclamé mais qu'il n'a pas pu appliquer, même avec l'aide précieuse de l'Auditeur général.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : La question en jeu n'est pas dans tous les cas celle que l'honorable député (sir Richard Cartwright) a soulevée, savoir, si le gouvernement est en faveur d'une audition ou opposé à une audition, ou si le gouvernement est en faveur d'une audition complète et parfaite ou d'une audition partielle et incomplète. Ce n'est pas la question. Le gouvernement et le parti conservateur ont exécuté les intentions du parlement en respectant l'acte d'audition de 1878 et ses amendements. Ils en ont donné la preuve en ne demandant jamais de dévier même d'une ligne de cette loi qui a cet objet utile en vue. En vérité, M. l'Orateur, nous avons un plus grand respect pour la charge de l'Auditeur général qu'en a l'honorable député (sir Richard Cartwright), car le grand avantage que l'Auditeur général paraît avoir à ses yeux pour un gouvernement quelconque (et c'est peut-être pour cette raison qu'on a créé l'emploi) c'est qu'il est un modérateur—que ce soit un modérateur démodé ou non, il ne le dit pas—mais la grande qualité de cet officier, d'après l'honorable député (sir Richard Cartwright), est d'agir comme modérateur.

Or, l'histoire politique nous a prouvé qu'il a une grande partie dans cette observation faite en passant, car le sort a voulu que feu Alex. Mackenzie, premier ministre du gouvernement libéral, fit connaître, après la défaite de son gouvernement, une bonne et excellente raison pour avoir une espèce de modérateur. Cet honorable monsieur nous a dit en termes précis que c'était une tâche presque au-dessus de ses forces de garder le trésor public et qu'il avait dû veiller jour et nuit sur ce trésor. Il était, dans les circonstances, du devoir de l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) de présenter un bill aux fins de créer ce grand modérateur et d'aider son premier ministre à éloigner ces partisans dangereux et affamés.

L'honorable député (sir Richard Cartwright) a prétendu que l'intention avait été que cet officier fût un fonctionnaire du parlement, et sous le contrôle du parlement. Je renvoie l'honorable député (sir Richard Cartwright) à son propre bill, et il verra que ce n'était pas son intention, et que quand il a présenté son bill il n'a pas proposé que l'Auditeur général fût la moitié aussi indépendant qu'il l'est aujourd'hui dans la direction de son département.

Sir RICHARD CARTWRIGHT.